

Nouvelles pratiques sociales



Le social dans l'après-Meech

Yves Vaillancourt

Volume 3, numéro 1, printemps 1990

Mouvements sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301064ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301064ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vaillancourt, Y. (1990). Le social dans l'après-Meech. *Nouvelles pratiques sociales*, 3(1), 1–6. <https://doi.org/10.7202/301064ar>



Le social dans l'après-Meech

Yves VAILLANCOURT

Ces lignes sont rédigées à la fin de mai, moins d'un mois avant l'échéance fatidique du 23 juin¹. Les accords du lac Meech n'en finissent plus d'agoniser. Il y a une semaine, Lucien Bouchard démissionnait avec fracas et courage. En délégitimant le *Rapport Charest* et ses 23 recommandations, il rendait périlleuse la passerelle que Brian Mulroney et Robert Bourassa s'apprêtaient à emprunter, pour faire un pas de plus en direction des demandes indécentes des Clyde Wells, Gary Filmon, Frank McKenna et consorts. Il rappelait qu'en se dépouillant de toutes ses cartes lors de la négociation du compromis minimal du printemps 1987, le Québec s'était trouvé par la suite sans défense.

De toute manière, depuis trois ans, j'appartiens à cette frange de Québécois qui souhaitent, sans le dire très fort, l'échec de l'Accord du lac Meech, dans sa version diluée ou pas. Et cela, à partir d'une position souverainiste sur la question nationale québécoise et progressiste sur les questions sociales.

Paradoxalement, entre le printemps 1987 et l'automne 1989, dans les milieux concernés par les pratiques et les politiques sociales, j'ai discuté du lac Meech plus fréquemment au Canada anglais qu'au Québec. Au début, en 1987 et en 1988, cette question n'intéressait tout simplement pas les

1. Je remercie Jean-Pierre DESLAURIERS, Danielle DESMARAIS et Benoît LÉVESQUE pour les critiques stimulantes transmises par suite de la lecture de la première version de ce texte.

spécialistes québécois de l'action sociale qui paraissaient accaparés pleinement par d'autres dossiers. Par contre, à ce moment, au Canada anglais, les personnes engagées dans l'action et la recherche sociales choyaient le lac Meech dans leurs agendas. Elles s'activaient fébrilement pour exprimer leurs inquiétudes, notamment au sujet des conséquences dangereuses de l'article 106A². Je fais référence ici à diverses composantes des élites sociales influentes au Conseil canadien de développement social à Ottawa, à l'Association canadienne des écoles de service social, à l'Association canadienne des travailleurs sociaux, au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, dans les grands syndicats canadiens des secteurs public et parapublic, dans les *Social Planning Councils* de diverses villes canadiennes, à la *Revue canadienne de politique sociale* à Régina, à la revue *Canadian Dimension* à Winnipeg, etc. Que de fois, à ce moment, j'ai eu l'occasion de reprendre la même discussion et de prendre conscience de l'incroyable imbroglio alimenté par le lac Meech. Des personnes progressistes dans le domaine social au Canada anglais expliquaient qu'elles étaient contre l'Accord du lac Meech dans lequel elles voyaient l'affaiblissement de l'État fédéral et l'effritement de son pouvoir de dépenser (Splane, 1988; Banting, 1988)³. Je répondais que j'étais également contre l'Accord, mais pour des raisons totalement différentes des leurs. En effet, à la suite de juristes comme Andrée Lajoie et Jacques Frémont (1987) et de politicologues comme Léon Dion (1987), je voyais dans l'Accord une reconnaissance officielle du pouvoir de dépenser et des incursions du gouvernement fédéral dans des champs de juridiction exclusivement provinciale.

En somme, le lac Meech n'a pas tellement amené un nouveau malentendu à l'intérieur de ce nous pourrions appeler le réseau québécois et le réseau canadien de l'action sociale: il a plutôt constitué le puissant révélateur d'un vieux malentendu. Il a permis ce que deux politicologues ont qualifié de «retour aux deux solitudes» (Denis et Rocher, 1990). Nos cousins et cousines intéressés aux pratiques, politiques et organisations sociales progressistes, au Canada anglais, depuis plus de 50 ans, soit depuis les origines du CCF-NPD dans les années 30 et celles de l'État-providence dans les années 40, ont toujours lié indissociablement l'action sociale progressiste

2. L'article 106A touche le droit de retrait des provinces des programmes à frais partagés. Il se lit comme suit: «Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.» (Le Devoir, 1987: 36).

3. Ces argumentations de la gauche canadienne-anglaise contre l'Accord du lac Meech ont été réitérées jusqu'à tout récemment dans les «lettres à un ami québécois» de Philip Resnick (RESNICK et LATOUCHE, 1990) et dans un éditorial de la revue socialiste *Canadian Dimension* (Canadian Dimension Collective, 1990).

et le maintien d'un État central fort. À leurs yeux, le gouvernement fédéral a toujours constitué le grand maître d'œuvre du développement des programmes sociaux d'un océan à l'autre au Canada, y compris au Québec⁴. Pour eux et pour elles, le lac Meech – tout comme le traité du libre-échange Canada-États-Unis, d'ailleurs (Drover, 1990) – symbolise l'affaiblissement de l'État central et, conséquemment, une menace pour le maintien de normes nationales (avec le droit de retrait des programmes sociaux à frais partagés comme l'aide sociale, certains services sociaux, etc.). Dans la culture politique de la gauche sociale au Canada anglais, le palier politique provincial évoque la méfiance, tandis que le palier fédéral suscite la confiance⁵.

Avec ou sans Meech, la souveraineté politique du Québec occupera une place privilégiée dans nos agendas à l'automne 1990. La raideur de l'opposition au lac Meech au Canada anglais aura eu au moins un effet positif: elle aura contribué hautement à redynamiser l'aspiration à une souveraineté politique accrue à l'intérieur du Québec. Ceux et celles qui, dans ces années de désenchantement qui suivirent l'échec du référendum de 1980, dans les médias en particulier, croyaient que la question de l'indépendance du Québec était définitivement morte et enterrée se mordent les pouces depuis quelques mois.

Dans un premier temps, soit à l'automne 1989 et à l'hiver 1990, ce sont d'abord des représentants des milieux d'affaires et de la classe politique qui ont pris publiquement la parole pour laisser entendre qu'un Québec plus souverain était dorénavant viable économiquement. Puis, dans un deuxième temps, depuis le printemps 1990, des porte-parole d'autres milieux, notamment des milieux syndicaux, ont commencé à faire entendre une parole souverainiste traversée par les aspirations socio-économiques et socioculturelles de composantes plus modestes de la société québécoise. Le congrès de la CSN, en mai 1990, a été particulièrement riche et éloquent à cet égard⁶. Les 2000 délégués ont mis de l'avant la nécessité de favoriser une double maîtrise de son milieu: d'un côté, la CSN se veut partie prenante de la démarche du peuple québécois pour maîtriser sa destinée politique, c'est-à-dire faire l'indépendance; de l'autre, la CSN préconise la maîtrise par les salariés de leurs propres lieux de travail, par la remise en question de

4. Je me suis expliqué là dessus dans VAILLANCOURT (1988: chap. 2).

5. Paradoxalement, cette vision centralisatrice a survécu aux 15 dernières années d'exercice du pouvoir fédéral, années au cours desquelles, pourtant, l'érosion de l'État-providence a progressé, tant sous le gouvernement libéral de Trudeau que sous le gouvernement conservateur de Mulroney.

6. Le congrès de la CEQ à la fin de juin 1990 permettra éventuellement à cette autre centrale québécoise de se prononcer clairement en faveur de l'indépendance du Québec en tenant compte des aspirations de ses membres.

l'organisation tayloriste du travail, encore largement répandue au Québec, notamment dans le secteur public⁷.

Sur les différents terrains de l'action sociale progressiste au Québec, un nombre significatif de personnes s'inquiètent de ce que la marche vers une souveraineté accrue du Québec puisse aller de pair avec le développement de politiques sociales et culturelles droitières. Ces inquiétudes sont légitimes. Mais elles deviennent moins plausibles lorsque l'on prend conscience avec confiance de la contribution possible des mouvements sociaux dans la définition du projet de société que nous voulons construire. Les personnes et les organismes investis dans les pratiques sociales au Québec auront de lourdes responsabilités au cours des prochains mois pour dessiner le contenu social de la société distincte et inciter les médias à s'y intéresser. Pour être conséquents en tant que Québécoises et Québécois épris à la fois de souveraineté et de justice sociale, nous devons travailler au développement d'un double rapport de forces. D'une part, il y a celui dont a parlé Lucien Bouchard, c'est-à-dire ce rapport de forces qui permettra au peuple québécois d'arracher plus de pouvoirs au système fédéral pour maîtriser son avenir collectif. D'autre part, il y a cet autre, dont parlent moins les Lucien Bouchard, c'est-à-dire ce rapport de forces qui permettra aux couches populaires, aux groupes marginalisés et aux divers mouvements sociaux, à l'intérieur même de notre «société distincte», de forcer l'État québécois et divers paliers de pouvoirs municipaux (sans oublier la Ville de Montréal) et régionaux (sans oublier les éventuelles régies régionales dans le champ de la santé et des services sociaux) à développer des politiques sociales plus équitables et progressistes à l'endroit des jeunes, des personnes âgées, des femmes, des travailleurs, des minorités ethniques, des Amérindiens, etc.

Les milieux d'affaires ont une place dans les débats sociaux et, en la prenant, ils nous ont aidés à mieux saisir jusqu'à quel point ils sont loin de constituer un bloc monolithique sur ces questions. La Forum national pour l'emploi, à l'automne 1989, avait contribué également à nous sensibiliser à certaines nuances (Desmarais, 1989). Les analyses, les recherches et les stratégies issues des mouvements sociaux ou liées à ces derniers doivent apprendre à différencier davantage les Ghislain Dufour et les Claude Béland, les Malenfant et les Lemaire, les modèles de gestion autoritaire et les modèles de gestion participative dans l'entreprise. Il y a des forces vives qui bougent dans les élites économiques, comme il y en a dans les mouvements sociaux

7. L'entrevue avec Monique Simard dans le présent numéro témoigne avec vigueur des orientations entérinées par le Congrès. La réélection de cette dernière au poste de première vice-présidente, l'élection de Pierre Paquette au poste de secrétaire général et la décision de Gérard Larose de faire un autre mandat à la présidence représentent des atouts positifs pour le renouvellement des pratiques syndicales à la CSN au cours des deux prochaines années.

nouveaux et anciens. Ces deux dynamiques appellent l'aménagement de formes nouvelles et prometteuses d'interfaces dans lesquelles on verra davantage l'économique aller au devant du social et le social aller au devant de l'économique. Ces dynamiques ne sont pas seulement des utopies. Elles sont déjà en marche dans diverses régions et divers milieux pour ceux et celles qui savent regarder.

Mais il n'est nullement question de tout attendre de la portion congrue et fragile des élites économiques québécoises ouverte au social. Les forces engagées dans diverses formes de pratiques sociales, sans oublier celles de la formation et de la recherche, ont à se concerter et à se mobiliser pour rappeler la question cruciale de l'emploi pour les jeunes; pour dénoncer les situations de pauvreté dans le «Québec cassé en deux»; pour désembourber le crucial dossier de la réforme de l'aide sociale enlisé dans une approche punitive depuis trois ans; pour introduire une plus grande prise démocratique des services de santé et des services sociaux par les citoyens et les citoyennes; pour rendre possible des pratiques de désinstitutionnalisation responsables; etc. N'attendons pas que les autres nous organisent des états généraux. Mettons-nous en marche pour préparer les états généraux du social dans lesquels la place de choix appartiendra aux organismes communautaires nettement identifiés à la défense des droits et à la promotion des aspirations des personnes les plus démunies et les plus marginalisées de notre société.

À la revue NPS, nous en avons discuté dans notre dernier comité de rédaction, le 25 mai dernier, et nous voulons être partie prenante des débats sociaux. Nous voulons être un pont entre les recherches sociales de pointe et les pratiques sociales éprises de renouvellement. Nous voulons accorder une place accrue et audacieuse aux jeunes étudiants et étudiantes du social – un bassin de créativité privilégié – dans la production de la revue, en les invitant plus officieusement et audacieusement à collaborer à certaines de nos rubriques comme «L'actualité», «Les comptes rendus», «Échos et débats». Nous sommes prêts à nous engager, en nous concertant éventuellement avec d'autres organisations, d'autres revues et d'autres équipes œuvrant dans le social, afin de préparer des débats, des colloques, des séminaires de recherche et d'autres formes d'activités permettant de conférer une place accrue au renouvellement des pratiques sociales dans notre société distincte qui se construit⁸. Il y a un espace à occuper et des initiatives à prendre. Il y a de nouveaux paradigmes à mettre au point et à opérationnaliser au plan de la recherche sociale (Lipietz, 1990). Qu'attendons-nous pour préparer

8. Ces activités pourraient avoir une portée régionale, tel le colloque sur les «nouvelles pratiques sociales» organisé par l'Université du Québec à Chicoutimi, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'automne 1990.

des propositions que nous souhaiterions traduire dans un Québec davantage souverain dans des domaines comme la santé et la sécurité au travail, la réforme de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, l'action positive en faveur des personnes handicapées, l'accueil des immigrants, la consolidation du communautaire, etc.? J'ajoute même qu'il sera nécessaire et intéressant de rétablir un dialogue avec nos cousins et nos cousines du social au Canada anglais, mais sur nos propres bases.

Oui, tout cela représente un immense défi et beaucoup de travail social, j'en conviens. Mais c'est du travail social fort enthousiasmant!

Bibliographie

- BANTING, Keith G. (1988). «Federalism, Social Reform and the Spending Power», *Canadian Public Policy / Analyse de politiques*, vol. 14, n° spécial, septembre, 81-92.
- CANADIAN DIMENSION COLLECTIVE (1990). «Reject Meech Lake», *Canadian Dimension*, vol. 24, n° 1, janvier-février, 4.
- DENIS, Serge et François ROCHER (1990). «Le retour aux deux solitudes», *Relations*, n° 559, avril, 88-89.
- DESMARIS, Danielle (1989). «Le travail salarié, le chômage et le Québec de l'an 2000», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, n° 2, automne, 1-10.
- DION, Léon (1987). Dans *Le Devoir*, «Le Québec et le lac Meech», Montréal, Guérin, 91-95.
- DROVER, Glenn (1990). *Le libre-échange et l'universalité*, texte non publié d'une communication faite dans le cadre du colloque «Politiques économiques, politiques sociales, 18 mois après le traité de libre-échange», organisé par le Bureau de Montréal du Conseil canadien de développement social et tenu à l'Université de Montréal, les 14 et 15 mai 1990.
- LAJOIE, Andrée et Jacques FRÉMONT (1987). Dans *Le Devoir*, «Le Québec et le lac Meech», Montréal, Guérin, 170-173.
- LE DEVOIR (sous la direction de) (1987). «Le Québec et le lac Meech», Montréal, Guérin, 477 p.
- LIPIETZ, Alain (1990). «Après-fordisme et démocratisation», *Les temps modernes*, n° 524, mars, 97-121.
- SPLANE, Richard (1988). «The Meech Lake Accord: Its Advent, its Transgressions, its Decanonization, its Nemesis», *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, n° 20, janvier, 23-31.
- RESNICK, Philip et Daniel LATOUCHE (1990). *Réponse à un ami canadien précédé de lettres à un ami québécois*, Montréal, Boréal.
- VAILLANCOURT, Yves (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.